

DEPARTEMENT
des Alpes de Haute-Provence

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIERREVERT

SEANCE DU 10 MARS 2014

Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 23
en exercice : 20
qui ont pris part à la délibération Présents : 13 Procurations : 2

L'an deux mille quatorze et le dix mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Sylviane CHAUMONT, Maire.

PRESENTS : MM. MARCHAIS, AYELLA, PEZON, NACMIAS, MARTEL, COLIN,
MMES : DIBON, PIEDNOEL, HERMITTE, VENET, MARTINELLI, GREGOIRE,

PROCURATIONS : CALARCO à PIEDNOEL, MACONE à CHAUMONT

ABSENTS : DELALONDE, VAN DE VELDE, FONT, LAMIELLE, GRYNIA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame PIEDNOEL

Convocations envoyées par courrier simple à Madame VAN DE VELDE, Messieurs GRYNIA et FONT et distribuées à Mesdames et Messieurs les autres membres du Conseil Municipal le mardi 4 mars 2014 par la Police

Délibération n°2014-03-10 – 2 – 23 : Vœu pour la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple

Considérant le rôle déterminant du travail de mémoire quant aux enseignements que nos concitoyens peuvent tirer d'événements constitutifs de notre conscience collective ;

Considérant la prochaine commémoration du centenaire de la guerre 14/18 qui donnera lieu dans notre département comme au niveau national à nombre d'événements tant institutionnels qu'associatifs ;

Considérant que dans ce cadre, l'évocation de l'horreur des combats de cette 1ère guerre mondiale, de ses missions de morts et de blessés, conduira de nouveau à prendre la mesure des sacrifices, des peurs et des souffrances d'hommes engagés sur un front devenu un immense charnier ;

Considérant que parmi les victimes, plus de 600 soldats, parvenus aux limites de leur endurance physique et morale face à un tel massacre ou parce que leur conscience ou leurs valeurs humanistes le leur dictaient, ont refusé de partir à l'assaut ;

Considérant que ces hommes, iniquement accusés de trahison et de lâcheté et désignés plus tard sous le vocable de « fusillés pour l'exemple », furent passés par les armes au terme de conseils de guerre réunis dans des conditions ouvrant la voie aux décisions les plus arbitraires ;

Considérant que cette tragédie continue de porter atteinte à leur dignité et qu'elle a jeté l'opprobre sur des familles entières déjà meurtries par la disparition d'un être cher, et aujourd'hui sur leurs descendants ;

Considérant le mouvement entrepris dès la fin de cette première guerre mondiale par de nombreuses associations ayant relayé et conforté les démarches individuelles de leurs familles pour obtenir leur réhabilitation, mouvement auquel continuent de s'associer de plus en plus de personnalités et d'institutions de la vie civile et politique ;

Considérant que l'examen juridique d'une réhabilitation au cas par cas n'a plus de sens à ce jour et que seule une réhabilitation collective peut enfin rendre justice à tous ces morts et honorer leur mémoire ;

Le Conseil Municipal de Pierrevert, à l'unanimité, demande solennellement au Président de la République de se prononcer publiquement en faveur de la réhabilitation générale et collective des « fusillés pour l'exemple » de la première guerre mondiale afin que la Nation puisse enfin honorer officiellement leur mémoire et que celle-ci puisse perdurer dans l'histoire de notre pays.

Fait et délibéré en séance ce jour, mois et an que susdit,
Suivent les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
S.CHAUMONT.


